

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 17 février 2016

ME VÉRONIQUE DUBOIS
SECRÉTAIRE
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
TOUR DE LA BOURSE, C.P. 001
800, PLACE VICTORIA, 2E ÉTAGE, BUREAU 255
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4Z 1A2

Objet : R-3953-2015 - DEMANDE DU ROÉÉ EN RÉVISION DE LA DÉCISION D-2015-179 DU 29 OCTOBRE 2015 SUR LA DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC RELATIVE À L'UTILISATION DE LA CENTRALE DE TRANSCANADA ENERGY LTD (« TCE ») DE BÉCANCOUR EN PÉRIODES DE POINTE – Commentaires supplémentaires du ROÉÉ sur la planification de l'audience

n/d : 1001-093

Chère consœur,

La présente donne suite aux commentaires d'Hydro-Québec et de SÉ/AQLPA en lien avec la planification de l'audience dans le dossier cité en rubrique.

Le ROÉÉ entend faire des représentations lors de l'audience à l'effet que les arguments 1.2.1 et 1.2.3 du plan d'argumentation du GRAME sont liés à l'essence même des arguments du ROÉÉ dans ce dossier.

Également, le ROÉÉ souhaite partager son inconfort face à la demande de SÉ/AQLPA d'obtenir le même temps de parole que le ROÉÉ lors de l'audience (2 heures). À cet égard, il est évident qu'un temps de 2,5 à 3 heures aurait été préférable pour le ROÉÉ, mais nous avons proposé un temps de 2 heures afin de supporter un déroulement efficace du dossier.

Enfin, le ROÉÉ se questionne sur l'insistance de SÉ/AQLPA de s'immiscer dans le déroulement procédural et la définition des enjeux de ce dossier qui a été, rappelons-le, déposé à l'initiative du ROÉÉ. Le cadre de traitement du dossier est établi par la demande amendée du ROÉÉ et par les décisions de la Régie (D-2015-205, D-2015-009), et non à la demande d'un intervenant.

En espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Franklin S. Gertler, avocat

cc: (courriel seulement)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Me Alexandre Desjardins
J-P Finet, analyste en énergie
Coordination ROÉÉ
Les intervenants